

INFO FLASH

L'Actualité de la FGRCF en Rhône Alpes

Numéro 3 : Décembre 2019

INFORMATION GENERALE « CESU »

Si vous payez un employé à domicile en chèque « emploi service universel » (CESU), depuis le 1^{er} juillet, le site du CESU vous propose le service « CESU+ ». Si votre salarié est d'accord, vous pouvez le faire rémunérer par le centre national du CESU. Vous faites votre déclaration comme habituellement et le centre verse son salaire à votre employé, en prélevant salaire et cotisations sur votre compte bancaire. Avantage : vous n'aurez pas à calculer la part d'impôt à déduire de ce que vous devez verser au salarié. (Prélevé à la source)



INFORMATIQUE

En navigant sur Internet, vous vous demandez si vous pouvez accepter les cookies ? Les cookies stockent des informations sur votre navigation (durée, zone géographique, pages visitées...) Les cookies sont utiles aux moteurs de recherche et aux marques pour « vous cibler » avec des publicités. Ainsi si vous visitez le matin le site d'un voyageur, une pub pour un hôtel pourrait apparaître le soir sur votre ordinateur. Pour accéder à la plupart des sites, vous n'avez pas vraiment d'autre choix, que de les accepter, à moins d'utiliser un moteur de recherche éthique. (« Quant » par exemple)

Projets de sorties régionales en 2020

- Du 2 au 5 juin 2020 : VERDUN
- Date à confirmer : sortie d'une journée en Haute Loire.



FACILITES DE CIRCULATION

Nous vous informons d'une promotion "Agents & Amici" destinée aux agents SNCF sur le TGV Italia.

- Objectifs et Principes de l'offre
 - Promotion permettant aux agents / amis / familles des agents SNCF de profiter de tarifs attractifs entre France et Italie.
 - Présentation obligatoire du « Pass Carmillon » au moment de l'achat.
 - Pas d'obligation que le cheminot voyage avec ses « amis »
 - Limité à 4 passagers par Dossier Voyage.
 - Tarif contingenté (nombre de places limitées)
 - Promotion conjointe avec Elipsos et Aléo
 - Conditions d'après-vente, se renseigner.
- ==> Objectifs = développer la notoriété du produit par le réseau des cheminots
- Conditions d'AV & temporalité
 - Billet Non Echangeable / Non Remboursable
 - Période de vente du 07 au 27/01/2020
 - Période de circulation du 11/01 au 03/04/2020
 - Disponible en format e-billet (impression à domicile ou application sur smartphone).

Les prochaines AG :

12/12 - Roanne

17/12 - Tassin



Caisse de Prévoyance
et de Retraite
du personnel de la SNCF



LA TELECONSULTATION

Vous avez besoin d'un avis médical rapidement ?

7/7 et 24/24 vous pouvez aller sur la plateforme Internet « Mes Docteurs » Vous serez mis en relation avec un médecin, en moins de 15 minutes. Possibilité d'appel avec un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Par visio, audio ou tchat. 300 généralistes et 30 spécialistes se relaient. En temps réel, le médecin donne un conseil ou pose un diagnostic, il peut délivrer une ordonnance à distance. Cette plateforme respecte le secret médical.

FACILITES DE CIRCULATION

FRANCE / SUISSE - MISE EN SERVICE DU LEMAN EXPRESS LE 15/12/2019

- Se renseigner avant de prendre le Léman express, restrictions pour les facilités de circulation. Tarification spéciale. (Informations plus précises à suivre)
- Vente uniquement sur distributeurs automatiques dans les gares concernées ou sur les sites Internet TER Rhône Alpes, CFF ou LEMAN EXPRESS.

Présidents, n'oubliez pas de diffuser cette info flash à vos adhérents.